

Leudelange, 18 décembre 2025
N.réf. 25/1382/JG

AVIS DE PUBLICATION

Etoile Garage s.à r.l.

Autorisation EAU-AUT-15-0085

Affichage final

Conformément à l'article 24 § 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que l'autorisation EAU-AUT-15-0085 concernant la gestion des eaux dans le cadre de la construction et l'exploitation d'un atelier de réparation de véhicules et d'une station de lavage à Leudelange est ouverte à l'inspection du public du 18 décembre 2025 au 26 janvier 2026 inclus au bureau de la population en la mairie de la Commune de Leudelange.

Conformément à l'article 25 de la loi susmentionnée un recours peut être interjeté auprès du tribunal administratif. Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans un délai de 40 jours à partir du jour de l'affichage de la présente décision.



Le Collège des bourgmestre et échevins,
Lou LINSTER
Vanessa BALDASSARI-DEMOLING
Jean-Pierre ROEMEN